

## CONCOURS D'ENTRÉE - ANNÉE 2021

Un concours régional est organisé pour l'accès aux écoles des C.H.U. de Montpellier (45 places y compris reports) et Nîmes (20 places y compris reports).

Pour se présenter au concours d'admission, les candidats doivent déposer un dossier dans l'école de leur choix : Montpellier **ou** Nîmes.

**A partir du 11 janvier 2021 et jusqu'au 12 février 2021 inclus**, les candidats ayant choisi de déposer leur dossier à l'école de **Montpellier** doivent :

1. effectuer obligatoirement une **pré-inscription** par internet en cliquant sur le lien suivant :

<http://ife.chu-montpellier.fr/WebConcours/>

2. puis envoyer ou déposer à l'école les pièces suivantes (**dans une enveloppe format A4 21x29,7**) :

- ▶ le formulaire de pré-inscription en ligne renseigné, téléchargé et signé
- ▶ un curriculum vitae
- ▶ la fiche de renseignements - **pages 5 - 6**
- ▶ la fiche de choix d'école - **page 7**
- ▶ une copie des diplômes, titres ou autorisations d'exercice de la profession **d'Infirmière ou de Sage-Femme** (pour les candidats en 3ème année d'études d'Infirmière ou en 5ème année d'études de Sage-Femme, fournir une attestation de scolarité, sous réserve de la présentation du Diplôme d'Etat d'Infirmière ou de Sage-Femme le jour de la rentrée en Ecole de Puéricultrices)
- ▶ une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou à défaut du livret de famille. Cette photocopie doit être parfaitement lisible et le recto verso sur une seule page
- ▶ un chèque de **105 €** représentant les droits d'inscription, établi à l'ordre de **Mr le Trésorier Principal du C.H.U. de MONTPELLIER**

En cas de désistement, le chèque relatif aux droits d'inscription ne sera pas restitué.

---

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION - DÉPÔT/ENVOI DES DOSSIERS

---

Dépôt du dossier au secrétariat de l'école ou envoi en recommandé avec AR (cachet de la poste faisant foi)

**DATE LIMITE : 12 FEVRIER 2021**

à l'adresse suivante :

ECOLE DE PUERICULTRICES  
I.F.M.S.  
1146 Avenue du Père Soulas  
34295 MONTPELLIER CEDEX 5

SEULS LES CANDIDATS AYANT TRANSMIS, AU PLUS TARD LE 12 FEVRIER 2021, UN DOSSIER COMPLET, RECEVRONT UNE CONVOCATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION.

EN CAS DE NON RÉCEPTION DE CETTE CONVOCATION AU 12 MARS 2021, APPELER LE 04-67-33-88-63.

---

## CONCOURS D'ENTRÉE (programme pages 8 à 13)

---

### ÉPREUVES DU CONCOURS

#### ▶ ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- une épreuve d'évaluation de connaissances  
type Q.C.M. (Questions à choix multiples) et Q.R.O.C. (Questions Réponses Ouvertes et Courtes) ⇒ programme joint en annexe  
durée = 1 H.30 - notation sur 20 points
- une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse  
durée = 1 H.30 - notation sur 20 points

Une note inférieure à 7/20 points à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20/40 points, sans note éliminatoire.

#### ▶ ÉPREUVE D'ADMISSION

Une épreuve orale portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier :

- préparation ⇒ 20 minutes
- durée ⇒ 20 minutes (10 mn d'exposé, 10 mn de discussion avec le jury)
- notation sur 20 points

Une note inférieure à 7/20 points est éliminatoire.

## DATES DES ÉPREUVES

- ▶ **LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ** auront lieu, pour les candidats ayant déposé leur dossier à l'école de Montpellier, au Palais Universitaire des Sports, 1326 Avenue du Pic Saint Loup (TRAM Ligne 1 - arrêt gare occitanie), 34090 MONTPELLIER

**VENDREDI 9 AVRIL 2021 A 13 H.30**

Etant donné le contexte sanitaire, le déroulement des épreuves est susceptible de subir des modifications ; chaque candidat inscrit sera informé directement en cas d'évolution de la situation.

- ▶ **L'ÉPREUVE D'ADMISSION** aura lieu à l'école du C.H.U. de Montpellier

Les candidats seront convoqués individuellement à l'une des 3 dates ci-dessous :

- ▶ LE JEUDI 10 JUIN 2021
- ▶ LE LUNDI 14 JUIN 2021
- ▶ LE MARDI 15 JUIN 2021

## PUBLICATION DES RÉSULTATS

➤ Les résultats de l'**admissibilité** seront publiés le **VENDREDI 7 MAI 2021 à 14 H.**

➤ Les résultats de l'**admission** seront publiés le **LUNDI 21 JUIN 2021 à 14 H.**

Ils seront affichés dans les écoles, consultables sur internet et notifiés par écrit à chaque candidat (ils ne seront pas communiqués par téléphone).

## AFFECTATION DANS LES ÉCOLES : MONTPELLIER - NIMES

Après publication des résultats, l'affectation des **candidats admis en liste principale** sera consultable sur le site internet de l'école.

Si dans les 10 jours suivant cet affichage, le **candidat n'a pas donné son accord par courriel à l'école d'affectation**, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

L'affectation définitive **des candidats admis en liste principale** tient compte :

1. du rang de classement du candidat
2. des choix formulés par le candidat
3. des places à pourvoir dans chaque école

Dans un second temps, les **candidats admis en liste complémentaire** seront contactés **directement** selon l'évolution des désistements.

## VALIDITÉ DU CONCOURS

Les résultats du concours d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé.

Sont cependant prévues **des dérogations de droit** pour :

- ☞ congé de maternité, d'adoption
- ☞ garde d'un enfant de moins de 4 ans
- ☞ rejet de demande de formation professionnelle ou de congé de formation ou de mise en disponibilité
- ☞ maladie ou événement grave

---

## RENTÉE SCOLAIRE

---

La rentrée aura lieu le 18 octobre 2021 (sous réserve).

**Pour information, les étudiants intégrant l'école de Montpellier devront :**

- constituer un dossier médical
- constituer un dossier administratif
- s'acquitter des droits d'inscription à l'école (170 €)\*
- s'acquitter de frais de scolarité (10 545 €)\*

### **A NOTER QUE SONT DISPENSES DU PAIEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE :**

- ▶ les candidats en poursuite de scolarité\*\*
- ▶ les candidats pouvant justifier, au plus tard le jour de la rentrée, du statut de demandeur d'emploi

---

\* tarifs 2020/2021, susceptibles de modification pour 2021/2022

\*\* pour être considéré en poursuite de scolarité, le candidat doit avoir obtenu le diplôme d'état d'infirmier ou de sage femme en 2021 et être déclaré admis au concours d'entrée 2021 à l'école de puéricultrices.

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE NAISSANCE \_\_\_\_\_ NOM D'USAGE \_\_\_\_\_

PRÉNOMS \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_ N° DEPARTEMENT \_\_\_\_\_

NATIONALITE \_\_\_\_\_ SEXE :  FÉMININ  MASCULIN

CÉLIBATAIRE  MARIÉ(E)  DIVORCÉ(E)  CONCUBIN (E)

NOMBRE D'ENFANT(S) \_\_\_\_\_

ADRESSE PERSONNELLE :

Adresse E-mail \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

## CANDIDATURE : A QUEL TITRE ?

ATTESTATION FIN D'ETUDES :  IDE -  SAGE FEMME

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER :  FRANCAIS -  ETRANGER

DIPLOME D'ETAT DE SAGE FEMME :  FRANCAIS -  ETRANGER

SI TITULAIRE D'UN DIPLOME, PRÉCISEZ LA DATE \_\_\_\_\_

SI TITULAIRE D'UN DIPLOME ETRANGER, PRÉCISEZ LE PAYS D'OBTENTION \_\_\_\_\_

## NIVEAU D'ÉTUDES

ETUDES SECONDAIRES -  BACCALAUREAT -  AUTRE, PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_

ETUDES UNIVERSITAIRES :

DISCIPLINE \_\_\_\_\_ DUREE \_\_\_\_\_

DIPLOMES OBTENUS :

LICENCE

MASTER

AUTRE, PRÉCISEZ :

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

---

Après l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère), avez-vous exercé une activité professionnelle ?

SI OUI, dans quel secteur d'activité ?

SERVICE D'ENFANTS

Calculez la durée en année et/ou mois \_\_\_\_\_

SERVICE D'ADULTES

Calculez la durée en année et/ou mois \_\_\_\_\_

SERVICE MIXTE

Calculez la durée en année et/ou mois \_\_\_\_\_

## SI VOUS ÊTES EN ACTIVITÉ, ADRESSE DE VOTRE LIEU DE TRAVAIL

---

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone :

Précisez s'il s'agit :

D'UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PUBLIC

D'UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PRIVÉ

D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE OU TERRITORIALE

ou d'une activité dans le

SECTEUR LIBÉRAL

## SITUATION ADMINISTRATIVE PRÉVUE A L'ENTRÉE EN FORMATION

---

Dans quel cadre envisagez-vous d'effectuer votre scolarité ?

POURSUITE DE SCOLARITE     DEMANDEUR D'EMPLOI

PROMOTION PROFESSIONNELLE     CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION     AUTO FINANCEMENT

MISE EN DISPONIBILITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

AUTRE RÉMUNÉRATION - PRÉCISEZ \_\_\_\_\_

---

## FICHE DE CHOIX D'ÉCOLE <sup>(1)</sup>

---

NOM DE NAISSANCE :

PRÉNOM :

JE SOUHAITE INTÉGRER L'ÉCOLE DE \_\_\_\_\_

**A DÉFAUT D'AFFECTATION SUR L'ÉCOLE DE MON CHOIX**  
(cochez la case d'une des 2 options ci-dessous)

j'accepte d'être affecté(e) sur l'autre école

je préfère rester en attente d'affectation  
sur l'école de mon choix <sup>(2)</sup>

Dater :

et signer

**(1)** ce choix implique un positionnement définitif qui sera maintenu en cas de report

**(2)** au risque de ne pas être appelé(e) et perdre ainsi le bénéfice du concours

# PROGRAMME DU CONCOURS D'ADMISSION DANS LES ÉCOLES DE PUÉRICULTRICES

Les épreuves du concours d'admission vérifieront les connaissances acquises par les candidats antérieurement à l'admission en école de puéricultrices afin qu'ils soient à même d'appréhender la formation de puéricultrice.

L'épreuve de questions à Choix Multiples (Q.C.M.) et de Questions à Réponses Ouvertes (Q.R.O.C.) devra permettre, en référence au programme d'études préparatoires au diplôme d'État d'infirmier et d'infirmière (arrêté du 14 avril 1979), de :

- ① tester les connaissances des candidats en matière de physiologie des grands systèmes nécessaires à la compréhension des besoins physiques de l'enfant et des mécanismes physio-pathologiques des différentes pathologies infantiles.

## A - L'HOMME

### a) GENETIQUE

### b) ANATOMIE-PHYSIOLOGIE

#### 1 - La cellule

#### 2 - Fonction de commande et de régulation :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie :
  - ◆ le système nerveux central et périphérique
  - ◆ le système neuro-végétatif
  - ◆ les organes des sens : ouïe, vue, odorat, toucher, goût
  - ◆ les mécanismes de la douleur
  - ◆ le sommeil
  - ◆ thermogénèse
  - ◆ thermolyse
  - ◆ les glandes endocrines
  - ◆ la régulation hormonale

#### 3 - Fonction locomotrice :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil locomoteur :



- ◆ le squelette
- ◆ la musculature
- ◆ les articulations
- ◆ le mouvement
- Observation des possibilités de mobilisation
- La statique

#### 4 - Fonction circulatoire:

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil cardio-vasculaire :
  - le coeur
  - les vaisseaux
  - le sang : composition ; éléments figurés, groupes sanguins
  - le système réticulo-endothélial
  - le système lymphatique
- Observation de la circulation normale : pulsations, tension artérielle, coloration des téguments et des muqueuses.

#### 5 - Fonction respiratoire :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil respiratoire :
  - les voies aériennes
  - les poumons
  - la plèvre
  - les mouvements respiratoires
  - les échanges gazeux
- Observation de la respiration normale : coloration des téguments, rythme et amplitude respiratoires.

#### 6 - Fonction urinaire :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil urinaire :
  - l'arbre urinaire
  - le parenchyme rénal
  - filtration, excrétion, réabsorption
  - composition de l'urine
  - la miction
- Observation de la diurèse normale

## 7 - Fonction de nutrition :

- ▶ Définition de la fonction
- ▶ Anatomie et physiologie de l'appareil digestif :
  - le tube digestif
  - les glandes annexes
  - les sécrétions digestives
  - la digestion
  - le métabolisme des glucides, lipides et protéides
  - notion de ration calorique
  - équilibre hydroélectrolytique et homéostatique du milieu intérieur
- ▶ Observation :
  - de l'appétit
  - du transit intestinal normal
- ▶ Définition de l'alimentation équilibrée

## 8 - Fonction de protection et de défense de l'organisme :

- ▶ Définition de la fonction
- ▶ Anatomie et physiologie de la peau
- ▶ Moyens de défense naturels :
  - processus inflammatoire
  - réaction du système nerveux
  - réaction humorale non spécifique
  - réaction antigène-anticorps
- ▶ Immunité acquise :
  - active : vaccination
  - passive : sérothérapie

## Notions sur l'infection :

- ▶ Les différents germes :
  - les bactéries
  - les virus
  - les parasites
- ▶ Mode de transmission :
  - les agents vecteurs : poussière, eau, aliments, animaux
  - voies de pénétration
- ▶ Lutte contre la contamination intra-hospitalière :
  - propreté des mains
  - antisepsie
  - désinfection
  - asepsie
  - stérilisation

## 9 - Fonction sexuelle et de reproduction :

- ▶ Définition
- ▶ Anatomie et physiologie :
  - l'appareil génital féminin
  - l'appareil génital masculin
  - les grandes étapes de la vie génitale
  - le cycle menstruel
  - l'ovogenèse et la spermatogenèse
  - l'acte sexuel
  - la fécondation

## B - L'ENFANT

### 1 - Le nouveau né :

- ▶ caractéristiques physiques et physiologiques
- ▶ alimentation
- ▶ soins

### 2 - L'enfant :

- ▶ développement physique, psychomoteur et psychosocial

### 3 - L'adolescent :

- ▶ caractéristiques physiques et physiologiques

### 4 - Pathologie :

- ▶ principaux symptômes : diarrhées, vomissements...
- ▶ principaux syndromes : déshydratation...
- ▶ maladies infectieuses : rougeole, rubéole, varicelle, scarlatine, oreillons, coqueluche, diphtérie, affections méningococciques...
- ▶ affections dermatologiques
- ▶ affections du tube digestif : muguet, sténose hypertrophique du pylore...
- ▶ affections chirurgicales diverses : hernies, phimosis...
- ▶ déformations osseuses diverses

2 tester les connaissances en matière de pharmacologie, indispensables à l'application des prescriptions médicales, à la surveillance clinique de la personne soignée et à la thérapeutique mise en oeuvre ainsi que les connaissances relatives à la législation pharmaceutique.

### Les thérapeutiques médicamenteuses :

- origine des médicaments : animale, végétale, minérale, synthétique
- législation pharmaceutique : les produits dangereux, les toxiques, les stupéfiants
- rangement d'une armoire à pharmacie
- organisation d'une distribution de médicaments : risques d'erreurs et de gaspillage, péremption...
- présentation des médicaments
- étude des formes médicamenteuses
- calcul de doses et de pourcentages
- la prescription médicale
- voies d'administration des médicaments.

**3** tester les connaissances en matière d'obstétrique et de pathologie obstétricale indispensables pour la compréhension de leur incidence sur le fœtus et le nouveau-né.

#### A - L'évolution normale d'une grossesse :

- changements physiologiques
- effets psychiques : réaction de la future mère, du couple, de la famille
- développement et physiologie de l'embryon et du fœtus
- hygiène de vie de la femme enceinte
- préparation à l'accouchement
- approche psychologique de l'accouchement et de la naissance
- suites de couches normales

#### B - Pathologie :

- complications de la grossesse
- maladies générales et grossesses
- accouchement et suites de couches pathologiques

**4** tester les connaissances relatives au service infirmier et à l'exercice de la profession d'infirmière :

- le service infirmier et son évolution
- la compétence de l'infirmière :
- directives et recommandations européennes
- dimensions du soin infirmier
- démarche de soin et démarche éducative
- éthique et déontologie
- responsabilité civile, pénale et administrative de l'infirmière

**5** tester les connaissances relatives à l'état sanitaire de la France et aux structures administratives et médico-sociales, afin de comprendre les orientations et la mise en oeuvre de la politique de santé de l'enfant et de la famille.

A - L'état sanitaire de la France

- ▶ démographie
- ▶ épidémiologie
- ▶ natalité-fécondité
- ▶ morbidité-mortalité

B - Législation relative à la mère et à l'enfant :

- ▶ le droit du travail
- ▶ la protection maternelle et infantile
- ▶ la contraception
- ▶ l'interruption volontaire de grossesse...

C - Les structures administratives sanitaires et médico-sociales de la France :

- ▶ institutions sanitaires, sociales et médico-sociales publiques et privées
- ▶ fonctionnement et modes de financement

D - Santé et alimentation :

- ▶ besoins alimentaires
- ▶ composition des aliments
- ▶ équilibre alimentaire
- ▶ hygiène de l'eau, du lait, des aliments
- ▶ préparation et hygiène des repas
- ▶ étude du circuit des aliments dans les collectivités
- ▶ achat, contrôle et conservation des aliments